

AR PREFECTURE

017-211700919-20210415-2021041509-BF
Reçu le 20/04/2021

REPUBLIQUE FRANÇAISE

01- COMMUNE DE CHARRON - 01- COMMUNE DE CHARRON (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21170091900015

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE COURCON NUAILLE D AUNIS

M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : Principal (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

AR PREFECTURE

017-211700919-20210415-2021041509-BF

Recu le 20/04/2021

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	19
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	21
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	22

IV - Annexes (7)**A - Eléments du bilan**

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	23
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	24
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	28
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	29
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	30
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	31
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	32
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	33
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	36
D2 - Arrêté et signatures	37

01- COMMUNE DE CHARRON - Principal - BP - 2021

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

01- COMMUNE DE CHARRON Principal	BP 2021
-------------------------------------	------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	2004
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	21
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
CDC AUNIS ATLANTIQUE	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
1024814,00	1180393,00	591,97	754,97

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	573,62	724,00
2	Produit des impositions directes/population	357,44	400,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	673,57	898,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	134,46	258,00
5	Encours de dette/population	462,31	732,00
6	DGF/population	147,98	173,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0,6194	0,4900
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0,9593	0,8920
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,1996	0,2870
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,6863	0,8100

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

AR PREFECTURE	INFORMATIONS GENERALES	I
17 211700919 20210415 20210415 03 67	MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B
casu le 20/04/2021		

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - avec (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

OR PREFECTURE	II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
17 211700919 20210415 20210415 07	VUE D'ENSEMBLE	A1
casu le 20/04/2021		

FUNCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FUNCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FUNCTIONNEMENT
V	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 655 704,00	1 450 328,90
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
P	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 205 375,10
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FUNCTIONNEMENT (3)		1 655 704,00	1 655 704,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	884 121,00	1 140 506,60
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	527 879,00	64 732,00
P	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 206 761,40
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		1 412 000,00	1 412 000,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		3 067 704,00	3 067 704,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

AR PREFECTURE

17 211700919 20210416 1021641503 et casu le 20/04/2021	II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
	SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	310 940,99	0,00	356 028,00	356 028,00	356 028,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	748 897,00	0,00	793 700,00	793 700,00	793 700,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	80 965,01	0,00	102 276,00	102 276,00	102 276,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 140 803,00	0,00	1 252 004,00	1 252 004,00	1 252 004,00
66	Charges financières	25 796,00	0,00	23 700,00	23 700,00	23 700,00
67	Charges exceptionnelles	11 056,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	14 249,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 191 904,00	0,00	1 275 704,00	1 275 704,00	1 275 704,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	300 000,00		371 584,00	371 584,00	371 584,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	8 416,00		8 416,00	8 416,00	8 416,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		308 416,00		380 000,00	380 000,00	380 000,00
TOTAL		1 500 320,00	0,00	1 655 704,00	1 655 704,00	1 655 704,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 655 704,00
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	46 229,00	0,00	50 000,90	50 000,90	50 000,90
70	Produits services, domaine et ventes div	100 795,00	0,00	136 050,00	136 050,00	136 050,00
73	Impôts et taxes	838 762,00	0,00	897 471,00	897 471,00	897 471,00
74	Dotations et participations	358 100,00	0,00	362 807,00	362 807,00	362 807,00
75	Autres produits de gestion courante	2 000,65	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
Total des recettes de gestion courante		1 345 886,65	0,00	1 450 328,90	1 450 328,90	1 450 328,90
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	4 420,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 350 306,65	0,00	1 450 328,90	1 450 328,90	1 450 328,90
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 350 306,65	0,00	1 450 328,90	1 450 328,90	1 450 328,90

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	205 375,10
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 655 704,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	380 000,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 - RI\ 021 - DI\ 040 - RF\ 042 - RI\ 040 - DF\ 042 - DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 041 + RI\ 040 - DI\ 040$.

AR PREFECTURE

17 211700910 20210415 2021041503 61 casu le 20/04/2021	II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET	II
	SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	6 998,00	2 998,00	0,00	0,00	2 998,00
204	Subventions d'équipement versées	79 952,00	79 952,00	0,00	0,00	79 952,00
21	Immobilisations corporelles	411 082,00	186 125,00	399 764,00	399 764,00	585 889,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	489 020,00	258 804,00	340 116,00	340 116,00	598 920,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	987 052,00	527 879,00	739 880,00	739 880,00	1 267 759,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	76 787,00	0,00	81 121,00	81 121,00	81 121,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	76 787,00	0,00	81 121,00	81 121,00	81 121,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 063 839,00	527 879,00	821 001,00	821 001,00	1 348 880,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	74 797,00		63 120,00	63 120,00	63 120,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	74 797,00		63 120,00	63 120,00	63 120,00
	TOTAL	1 138 636,00	527 879,00	884 121,00	884 121,00	1 412 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 412 000,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	150 544,00	64 732,00	93 000,00	93 000,00	157 732,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	150 544,00	64 732,00	393 000,00	393 000,00	457 732,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	90 000,00	0,00	48 001,00	48 001,00	48 001,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	483 493,24	0,00	256 385,60	256 385,60	256 385,60
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	573 493,24	0,00	304 386,60	304 386,60	304 386,60
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	724 037,24	64 732,00	697 386,60	697 386,60	762 118,60
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	300 000,00		371 584,00	371 584,00	371 584,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	8 416,00		8 416,00	8 416,00	8 416,00
041	Opérations patrimoniales (4)	74 797,00		63 120,00	63 120,00	63 120,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	383 213,00		443 120,00	443 120,00	443 120,00

Chap.	HR PREFECTURE	Libelle	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
017-211700919-20210415-2021041509-BF		Recu le 20/04/2021					
TOTAL			1 107 250,24	64 732,00	1 140 506,60	1 140 506,60	1 205 238,60

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	206 761,40
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 412 000,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

380 000,00

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040*.

AR PREFECTURE	II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET	II
17 211700919 20210415 20210415 5	BALANCE GÉNÉRALE DU BUDGET	B1
Page le 20/04/2021		

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	356 028,00		356 028,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	793 700,00		793 700,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	102 276,00		102 276,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	23 700,00	0,00	23 700,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	8 416,00	8 416,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		371 584,00	371 584,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	1 275 704,00	380 000,00	1 655 704,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 655 704,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	81 121,00	0,00	81 121,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	2 998,00	0,00	2 998,00
204	Subventions d'équipement versées	79 952,00	0,00	79 952,00
21	Immobilisations corporelles (6)	585 889,00	63 120,00	649 009,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	598 920,00	0,00	598 920,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	1 348 880,00	63 120,00	1 412 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 412 000,00
---	---------------------

AR PREFECTURE

017-211700919-20210415-2021041509-BF

Reçu le 20/04/2021

compte les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre

- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

AR PREFECTURE

17-211700919-20210415-20210415035	II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET	II
Page le 20/04/2021	BALANCE GÉNÉRALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	50 000,90		50 000,90
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	136 050,00		136 050,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	897 471,00		897 471,00
74	Dotations et participations	362 807,00		362 807,00
75	Autres produits de gestion courante	4 000,00	0,00	4 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 450 328,90	0,00	1 450 328,90

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	205 375,10
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 655 704,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	48 001,00	0,00	48 001,00
13	Subventions d'investissement	157 732,00	31 560,00	189 292,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	300 000,00	31 560,00	331 560,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		8 416,00	8 416,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		371 584,00	371 584,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		505 733,00	443 120,00	948 853,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	206 761,40
--	-------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	256 385,60
-----------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 412 000,00
---	---------------------

AR PREFECTURE

017-211700919-20210415-2021041509-BF

Reçu le 20/04/2021

compte les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre

- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

AR PREFECTURE

17 211700919 20210415 2021041504 57	III - VOTE DU BUDGET	III
casu le 20/04/2021	SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	310 940,99	356 028,00	356 028,00
60611	Eau et assainissement	7 000,00	7 000,00	7 000,00
60612	Energie - Electricité	31 000,00	30 000,00	30 000,00
60621	Combustibles	30 000,00	25 000,00	25 000,00
60622	Carburants	9 000,00	8 000,00	8 000,00
60623	Alimentation	33 000,00	39 000,00	39 000,00
60631	Fournitures d'entretien	8 000,00	7 000,00	7 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	15 000,00	15 000,00	15 000,00
60633	Fournitures de voirie	5 000,00	5 000,00	5 000,00
60636	Vêtements de travail	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6064	Fournitures administratives	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	1 200,00	1 500,00	1 500,00
6067	Fournitures scolaires	8 544,00	8 620,00	8 620,00
6068	Autres matières et fournitures	2 000,00	2 500,00	2 500,00
611	Contrats de prestations de services	5 020,00	5 500,00	5 500,00
6135	Locations mobilières	8 660,00	9 400,00	9 400,00
61521	Entretien terrains	3 000,00	5 000,00	5 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	15 000,00	20 000,00	20 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	15 000,00	15 918,00	15 918,00
615232	Entretien, réparations réseaux	5 000,00	15 000,00	15 000,00
61551	Entretien matériel roulant	10 000,00	10 000,00	10 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6156	Maintenance	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6161	Multirisques	12 000,00	13 000,00	13 000,00
6182	Documentation générale et technique	500,00	500,00	500,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 000,00	3 000,00	3 000,00
6188	Autres frais divers	100,00	200,00	200,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	110,00	110,00	110,00
6226	Honoraires	0,00	1 300,00	1 300,00
6232	Fêtes et cérémonies	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6237	Publications	1 500,00	2 000,00	2 000,00
6247	Transports collectifs	3 209,00	3 280,00	3 280,00
6251	Voyages et déplacements	100,00	100,00	100,00
6261	Frais d'affranchissement	5 500,00	5 000,00	5 000,00
6262	Frais de télécommunications	9 000,00	9 000,00	9 000,00
627	Services bancaires et assimilés	100,00	100,00	100,00
6281	Concours divers (cotisations)	15 000,00	16 000,00	16 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	9 847,99	32 000,00	32 000,00
6284	Redevances pour services rendus	1 400,00	2 000,00	2 000,00
6288	Autres services extérieurs	1 200,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	3 300,00	3 500,00	3 500,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	650,00	500,00	500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	748 897,00	793 700,00	793 700,00
6218	Autre personnel extérieur	51 699,85	50 000,00	50 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	405,95	500,00	500,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	5 947,95	7 000,00	7 000,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 217,89	1 400,00	1 400,00
6411	Personnel titulaire	439 441,84	446 000,00	446 000,00
6413	Personnel non titulaire	11 853,52	20 000,00	20 000,00
64168	Autres emplois d'insertion	11 099,55	31 000,00	31 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	60 566,76	67 000,00	67 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	121 158,98	123 000,00	123 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	929,87	2 100,00	2 100,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	40 524,24	41 000,00	41 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	484,00	1 000,00	1 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 528,00	1 600,00	1 600,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 038,60	2 100,00	2 100,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	80 965,01	102 276,00	102 276,00
6531	Indemnités	57 211,02	70 800,00	70 800,00
6533	Cotisations de retraite	2 403,75	3 000,00	3 000,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	2 935,46	6 450,00	6 450,00
6535	Formation	1 150,00	1 426,00	1 426,00
65372	Cotis. fonds financé alloc. fin mandat	200,00	100,00	100,00
6558	Autres contributions obligatoires	1 700,00	2 000,00	2 000,00
657361	Subv. fonct. Caisse des écoles	0,00	2 500,00	2 500,00
657362	Subv. fonct. CCAS	7 000,00	7 000,00	7 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	8 363,00	9 000,00	9 000,00

Chap / art (1)	PR PREFECTURE Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
65888	Autres	1,78	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		1 140 803,00	1 252 004,00	1 252 004,00
66	Charges financières (b)	25 796,00	23 700,00	23 700,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	25 755,99	23 700,00	23 700,00
6618	Intérêts des autres dettes	40,01	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	11 056,00	0,00	0,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	8,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	48,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	11 000,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	14 249,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		1 191 904,00	1 275 704,00	1 275 704,00
023	Virement à la section d'investissement	300 000,00	371 584,00	371 584,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	8 416,00	8 416,00	8 416,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	8 416,00	8 416,00	8 416,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		308 416,00	380 000,00	380 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		308 416,00	380 000,00	380 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 500 320,00	1 655 704,00	1 655 704,00

+	
RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 655 704,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

AR PREFECTURE

17 211700910 20210415 2021041504 57 Page le 20/04/2021	III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES		A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	46 229,00	50 000,90	50 000,90
6419	Remboursements rémunérations personnel	45 197,00	50 000,90	50 000,90
6459	Rembours charges SS et prévoyance	1 032,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	100 795,00	136 050,00	136 050,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	218,00	0,00	0,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	7 000,00	7 000,00	7 000,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	2 900,00	2 700,00	2 700,00
7062	Redevances services à caractère culturel	350,00	150,00	150,00
7066	Redevances services à caractère social	28 800,00	41 000,00	41 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	40 400,00	66 400,00	66 400,00
70688	Autres prestations de services	14 859,00	14 800,00	14 800,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	5 232,00	4 000,00	4 000,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	1 036,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	838 762,00	897 471,00	897 471,00
73111	Impôts directs locaux	758 462,00	802 471,00	802 471,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	30 000,00	30 000,00	30 000,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	30 000,00	35 000,00	35 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	20 000,00	30 000,00	30 000,00
7388	Autres taxes diverses	300,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	358 100,00	362 807,00	362 807,00
7411	Dotation forfaitaire	149 157,00	149 953,00	149 953,00
74121	Dotation de solidarité rurale	105 940,00	112 312,00	112 312,00
74127	Dotation nationale de péréquation	49 481,00	45 804,00	45 804,00
744	FCTVA	2 500,00	3 000,00	3 000,00
74718	Autres participations Etat	879,00	23 000,00	23 000,00
74751	Participat° GFP de rattachement	4 115,00	5 000,00	5 000,00
7478	Participat° Autres organismes	5 000,00	8 000,00	8 000,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	16 564,00	15 738,00	15 738,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	20 891,00	0,00	0,00
7484	Dotation de recensement	3 573,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	2 000,65	4 000,00	4 000,00
752	Revenus des immeubles	2 000,65	4 000,00	4 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		1 345 886,65	1 450 328,90	1 450 328,90
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	4 420,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	4 420,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 350 306,65	1 450 328,90	1 450 328,90
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 350 306,65	1 450 328,90	1 450 328,90

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	205 375,10
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 655 704,00
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 0 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

AR PREFECTURE

17 211700910 20210415 2021041500	III - VOTE DU BUDGET	III
Page le 20/04/2021	SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	150 544,00	93 000,00	93 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	74 730,00	93 000,00	93 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	59 645,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	16 169,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	300 000,00	300 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	300 000,00	300 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		150 544,00	393 000,00	393 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	573 493,24	304 386,60	304 386,60
10222	FCTVA	60 000,00	18 001,00	18 001,00
10226	Taxe d'aménagement	30 000,00	30 000,00	30 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	483 493,24	256 385,60	256 385,60
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		573 493,24	304 386,60	304 386,60
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		724 037,24	697 386,60	697 386,60
021	Virement de la sect° de fonctionnement	300 000,00	371 584,00	371 584,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	8 416,00	8 416,00	8 416,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	8 416,00	8 416,00	8 416,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		308 416,00	380 000,00	380 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	74 797,00	63 120,00	63 120,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	38 023,00	31 560,00	31 560,00
168758	Dettes - Autres groupements	36 774,00	31 560,00	31 560,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		383 213,00	443 120,00	443 120,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 107 250,24	1 140 506,60	1 140 506,60

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	64 732,00
-----------------------------------	------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	206 761,40
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 412 000,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

AR PREFECTURE		III - VOTE DU BUDGET	III
17 211700910 20210415 2021041500 BF		DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3
Recu le 20/04/2021			

Cet état ne contient pas d'information.

AR PREFECTURE

017-211700919-20210415-2021041509-BF
Reçu le 20/04/2021

AR PREFECTURE

17 211700919 20210415 2021041509 BF
Reçu le 20/04/2021

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 315 429,84									
1641 Emprunts en euros (total)					1 315 429,84									
0091508	SDEER - SYNDICAT D'ELECTRIFICATION	31/01/2019		01/10/2020	88 731,68	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
0091509	SDEER - SYNDICAT D'ELECTRIFICATION	31/01/2019		01/10/2020	17 839,14	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
0235668/	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL			01/06/2005	144 000,00	F		3,990	3,990	EUR	A	P	N	A-1
0250789	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL			01/12/2006	100 000,00	F		3,750	3,750	EUR	T	P	N	A-1
2021/01	SDEER - SYNDICAT D'ELECTRIFICATION	01/11/2020		01/11/2021	31 559,02	F		0,000	0,000	EUR	A	P	N	A-1
241085	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL			01/01/2006	733 300,00	F		3,760	3,760	EUR	T	P	N	A-1
9314218	CAISSE D EPARGNE POITOU CHARENTES	27/09/2013		05/08/2014	200 000,00	F		3,780	3,780	EUR	A	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									

01- COMMUNE DE CHARRON - Principal - BP - 2021

AR PREFECTURE		Emprunts et dettes à l'origine du contrat												
17-211700919-20210415-2021041509-BF Reçu le 20/04/2021		Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file							Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					5 819,99									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					5 819,99									
2017/01	SDEER - SYNDICAT D'ELECTRIFICATION			01/02/2018	5 819,99	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
Total général					1 321 249,83									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

AR PREFECTURE

017-211700919-20210415-2021041509-BF

Reçu le 20/04/2021

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt		Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)					
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		747 549,62					79 956,67	23 626,85	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		747 549,62					79 956,67	23 626,85	0,00	0,00
0091508	N	0,00	A-1	70 985,34	4,75	F		0,000	17 746,34	0,00	0,00	0,00
0091509	N	0,00	A-1	14 271,31	4,75	F		0,000	3 567,83	0,00	0,00	0,00
0235668/	N	0,00	A-1	37 510,84	4,40	F		3,990	8 834,71	1 496,68	0,00	0,00
0250789	N	0,00	A-1	6 878,86	0,90	F		3,750	6 878,86	163,67	0,00	0,00
2021/01	N	0,00	A-1	31 559,02	5,00	F		0,000	6 311,80	0,00	0,00	0,00
241085	N	0,00	A-1	466 942,55	14,99	F		3,760	23 644,87	17 226,25	0,00	0,00
9314218	N	0,00	A-1	119 401,70	8,59	F		3,780	12 972,26	4 740,25	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		2 327,99					1 164,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

01- COMMUNE DE CHARRON - Principal - BP - 2021

AR PREFECTURE		Emprunts et dettes au 01/01/N												
17-211700919-20210415-2021041509-BF Reçu le 20/04/2021		Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
Type de taux (12)	Index (13)							Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)			
		1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
		1687 Autres dettes (total)		0,00		2 327,99					1 164,00	0,00	0,00	0,00
		2017/01	N	0,00	A-1	2 327,99	2,08	F	0,000	1 164,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Total général		0,00		749 877,61				81 120,67	23 626,85	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

AR PREFECTURE

IV – ANNEXES

IV

17-211700919-20210415-2021041509-BF

Reçu le 20/04/2021

ELEMENTS DU BILAN

ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

AR PREFECTURE

17-211700919-20210415-2021041509-BF
Page 1e 20/04/2021

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV

A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	8	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	749 877,61	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

AR PREFECTURE 17-211700919-20210415-2021041509-BF Reçu le 20/04/2021	IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN		
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES		A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		81 121,00	I 81 121,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		81 121,00	81 121,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	81 121,00	81 121,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépendances de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	81 121,00	527 879,00	0,00	609 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

AR PREFECTURE 17-211700919-20210415-2021041509-BF Reçu le 20/04/2021	IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN		
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES		A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		428 001,00	III 428 001,00
Ressources propres externes de l'année (a)		48 001,00	48 001,00
10222	FCTVA	18 001,00	18 001,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	30 000,00	30 000,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		380 000,00	380 000,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	8 416,00	8 416,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	371 584,00	371 584,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	428 001,00	64 732,00	206 761,40	256 385,60	955 880,00

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	609 000,00
Ressources propres disponibles	IV	955 880,00
Solde	V = IV - II (6)	346 880,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

AR PREFECTURE	IV - ANNEXES	IV
17-211700919-20210415-2021041509-BF	ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.7
Recu le 20/04/2021	SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
657362	N°1 don au profit des sinistrés		CCAS de BREIL SUR ROYA	Etablissement de droit public	0,00
6574	N°1 subvention communale		A C C A	Association	500,00
6574	N°1 subvention communale		ASSO INTERCOMM VIEUX TAPE-CUL	Association	200,00
6574	N°2 subvention complémentaire exceptionnelle		ASSO INTERCOMM VIEUX TAPE-CUL	Association	0,00
6574	N°1 subvention communale		ASSOCIATION AUNIS ATLANTIQUE CLUB CANIN CHARENTAIS	Association	2 350,00
6574	N°1 subvention communale		ASSOCIATION PARENTS D ELEVES	Association	350,00
6574	N°1 subvention communale		CHARRON DYNAMIC	Association	1 500,00
6574	N°1 subvention communale		CLUB DE FOOT AVENIR SPORTIF DE LA BAIE	Association	500,00
6574	N°1 subvention communale		COMITE DES FÊTES	Association	1 500,00
6574	N°1 subvention communale		ECOLE DE JUDO	Association	1 300,00
6574	N°2 remboursement facture fuioul		ECOLE DE JUDO	Association	0,00
6574	N°1 subvention communale		ESPOIR MUSICAL CHARRONNAIS	Association	150,00
6574	N°1 subvention communale		FCPE	Association	0,00
6574	N°1 subvention communale		IORTE CHARRONNAISE CLUB 3èAGE	Association	0,00
6574	N°1 subvention communale		LES AMIS DU LIVRE	Association	0,00
6574	N°1 subvention communale		LEVRIERS ET COMPAGNIE	Association	300,00
6574	N°1 subvention communale		PREVENTION ROUTIERE	Association	100,00
6574	N°1 subvention communale		SOCIETE NATIONALE SAUVETAGE EN MER	Association	100,00
6574	N°1 subvention communale		UN PAS POUR AYLISSE	Association	150,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

AR PREFECTURE 17-211700919-20210415-2021041509-BF Regu le 20/04/2021	IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N		C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
ADJOINT ADM. PRINCIPAL 1ERE CL. (Av. Janv. 2020)	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT ADM. PRINCIPAL 2EME CL. (Av. Janv. 2019)	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ATTACHE TERRITORIAL (Av. Janv. 2019)	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
DIRECTEUR GEN. DES SERVICES DE 2000 A 10000 H	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		10,00	1,00	11,00	10,86	0,00	10,86
ADJOINT TECHNIQUE (Av. Janv. 2019)	C	1,00	1,00	2,00	1,86	0,00	1,86
ADJOINT TECHNIQUE PR. DE 1ERE CL. (Av. Janv. 2021)	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ADJOINT TECHNIQUE PR. DE 2EME CL. (Av. Janv. 2021)	C	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL (Av. Janv. 2019)	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
AGENT SPC PR. 1ERE CL. DES E.M. (Av. Janv. 2021)	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ADJOINT D'ANIMATION (Av. Janv. 2019)	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT D'ANIMATION PR 2EME CL (Av. Janv. 2021)	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		17,00	1,00	18,00	16,86	0,00	16,86

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

01- COMMUNE DE CHARRON - Principal - BP - 2021

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : GDD de 6 mois recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple, emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

AR PREFECTURE

17-211700919-20210415-2021041509-BF
Page 10 20/04/2021

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				23 714,00		
ADJOINT D'ANIMATION	C	ANIM		13 154,00	A	CDD
AGENT SPC 2EME CL.DES E.M	C	S		10 560,00	A	CDD
TOTAL GENERAL				23 714,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

AR PREFECTURE

17 211700910 20210415 2021041503 BF	IV ANNEXES	IV
Page le 20/04/2021	DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPB	1 625 000,00	1,63	44,60	96,82	664 645,00	83,43
TFPNB	174 700,00	4,99	72,40	1,00	126 483,00	6,04
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	1 799 700,00	-58,79			791 128,00	4,31

AR PREFECTURE	IV ANNEXES	IV
17-211700919-20210415-2021041509-BF Recu le 20/04/2021	ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 19
 Nombre de membres présents : 16
 Nombre de suffrages exprimés : 18
 VOTES :
 Pour : 18
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 09/04/2021

Présenté par le Maire, Jérémy BOISSEAU (1),
 A CHARRON, le 15/04/2021
 le Maire, Jérémy BOISSEAU,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
 A CHARRON, le 15/04/2021
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ANNEREAU Michel	
M. AZAMA Christophe	
M. BERGOUNIOUX Laurent	
M. BOISSEAU Jérémy	
M. LATAUD Philippe	
M. LESCALMEL Nicolas	
M. PAIRAUD Mathieu	
M. SARAZIN Emmanuel	
MALGOUYAT Florence	
Mme ABSOLU Florence	
Mme BOUTET Martine	
Mme BRAUD Béatrice	
Mme LERAY Jessica	
Mme MILLET Laura	
Mme SAINT-JALMES Pascale	
NAULET Marie-Bernadette	

Certifié exécutoire par le Maire, Jérémy BOISSEAU (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A CHARRON, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : Les membres l'Assemblée délibérante réuni(e) en session Ordinaire.